

Rue Jean Puy – BP 20505 – 42328 ROANNE CEDEX

INFORMATIONS DE RENTREE - SEPTEMBRE 2026

- ☞ Elèves de SECONDE : LE MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026 : 9h00 – 11h30 et 13h30 – 15h30 (pas cours le mercredi 2)
- ☞ Elèves de PREMIERE GENERALE : LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 de 9h00 à 12h00
- ☞ Elèves de TERMINALE GENERALE ET TERMINALE STMG : LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 de 10h00 à 12h00
- ☞ Elèves de PREMIERE STMG : LE MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026 de 13h30 à 15h30

L'emploi du temps s'appliquera à compter du JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026 – 8h00 pour toutes les classes.

DISTRIBUTION DES LIVRES SCOLAIRES

La Région a confié à L'Association "Livres aux Lycées" la distribution et la restitution des manuels scolaires. La Région fournit gratuitement les manuels scolaires. Pour cela, chaque élève devra être en possession de son **PASS'REGION**.

A COMMANDER SUR <https://auvergnerrhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Views/Accueil.aspx>

☞ Si vous étiez **déjà au Lycée Jean-Puy** l'an dernier OU que vous arrivez d'un **autre lycée de l'académie de Lyon**, la vie scolaire s'occupe de tout en rechargeant votre carte déjà existante. Si vous l'avez égarée, veiller à en recommander une sur votre espace à partir de votre numéro de dossier (attention de ne pas recréer un compte car celui-ci serait en doublon)

La distribution des manuels scolaires débutera le :

- **VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026 pour les élèves de Terminale**
- **LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026 pour les élèves de Première**
- **MARDI 8 SEPTEMBRE 2026 pour les élèves de Seconde**

FONCTIONNEMENT DU LYCEE

DEMI-PENSION : Elle sera ouverte dès le Mardi 1^{er} septembre 2026 pour tous les élèves.

INTERNAT : L'accueil des internes aura lieu le lundi 31 août 2026 à partir de 17h00. Le programme détaillé sera transmis aux élèves concernés.

FOURNITURES SCOLAIRES :

Niveau SECONDE : voir liste fournitures

Niveau PREMIERE et TERMINALE : Le choix des fournitures scolaires reste libre.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

L'inscription se fait en ligne sur le site : <https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-la-loire>

ASSURANCE SCOLAIRE :

L'assurance scolaire est obligatoire pour pouvoir participer aux activités éducatives facultatives proposées par l'établissement (sorties, activités des associations, voyages etc...) et doit être conservée dans le cartable de l'élève.

ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES :

La FCPE est présente au Lycée Jean-Puy. C'est une association de parents d'élèves désireuse de représenter tous les parents auprès de l'administration et des professeurs du Lycée. Une assemblée générale est prévue courant septembre. Vous pourrez y adhérer à la rentrée et vous déclarer candidat pour siéger au conseil de classe de votre enfant, siéger au conseil d'administration etc... (les informations vous seront transmises à la rentrée).